Syndicat Intercommunal d'Études des Mobilités Urbaines Marne-la-Vallée

COMPTE RENDU
Séance du 8 mars 2022 à 18H00

COMITÉ SYNDICAL

Date convocation : 1ER mars 2022

Date de la séance : 8 mars 2022

Les membres en exercice sont : 36
Quorum : 19
Membres présents : 19
Membres représentés 1 (Pouvoirs)
Total votants : 20

L'an deux mil Vingt-deux, le 8 mars, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Etudes des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée se sont réunis au Centre Culturel Marc Brinon 1 rue des Vergers 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.

ÉTAT DE PRÉSENCE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL BRIARD	**Présents** :
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE	**Présents :** Mme BOUARABA, Mme CHEVALLIER, M. DJIGO, Mme GENDRE, M. KOLOPP, Mme PETITOT, M. POTTIER, M. MACLE (Suppléant de M. SALVAGGIO) M. TAUPIN-GARDIN, M. VOURIOT
VAL D'EUROPE AGGLOMERATION	**Présents :** M. AFFRE, M. ARNAUD, M. GAILLARD, Mme GALLET, M. GARROUSTE, M. MARSAUD, M. MASSON, M. PITARI, M. POUPART
EXCUSES	Mme CAPDEVILA, M. CHEVALIER L., M. CHEVALIER D., Mme GBIORCZYK, M. JAHIER, M. LE REDULIER, Mme PERIGAULT, M. SITHISAK, Mme TORTRAT, M. SALVAGGIO.

Pouvoir :
De Mme Anne GBIORCZYK à M. Serge ARNAUD

Public :
M. François BIGOT (VEA)

ORDRE DU JOUR

1. Administratif 3

1.1. Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 7 décembre 2021 3

1.2. Accueil d'un nouveau représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération de Val d'Europe 3

1.3. Débat obligatoire prévu par l'ordonnance du 17 février 2021 portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire 3

2. Finances 5

2.1. Présentation du Rapport d'orientations budgétaires 2022 5

3. Points d'information 12

3.1. Réseau de bus de Marne-la-Vallée : Conformité des points d'arrêts desservis par le réseau 12

3.2. PLM : Méthodologie d'élaboration du plan d'action, dispositif de concertation et modalités de réponses des partenaires 14

3.3. Renouvellement du Portail des Mobilités et mise en place d'un Observatoire des Mobilités : point d'avancement des réflexions et des démarches entreprises 14

4. Questions diverses 15

(La séance est ouverte à 18 heures 16 sous la présidence de Sinclair Vouriot.)

Franck CHAUVIN procède à l'appel des présents, le quorum est atteint.

M. Alioune DJIGO est désigné Secrétaire de séance.

LE PRÉSIDENT rend hommage au nom du Syndicat à Cyril FLACHAIRE DE ROUSTAN, directeur de la Maison de l'Emploi et de l'Économie de Bussy-Saint-Georges, dont le décès vient d'être annoncé.

1. Administratif

1.1. Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 7 décembre 2021

Projet de délibération n° 1 : Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 7 décembre 2021

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.

1.2. Accueil d'un nouveau représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération de Val d'Europe

Projet de délibération n° 2 : Accueil d'un nouveau représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération de Val d'Europe au Syndicat Intercommunal d'Études des Mobilités Urbaines (SIEMU) Marne-la-Vallée

LE PRÉSIDENT propose d'accueillir M. François BIGOT en tant que représentant suppléant au Syndicat en remplacement de M. Jean-Paul TRECUL, démissionnaire du Conseil municipal de Saint-Germain-sur-Morin.

(Il est procédé au vote.)

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

1.3. Débat obligatoire prévu par l'ordonnance du 17 février 2021 portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire

Projet de délibération n° 3 : Débat obligatoire prévu par l'ordonnance du 17 février 2021 portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire

M. CHAUVIN rappelle que le présent débat est obligatoire et prévu par l'ordonnance du 17 février 2021 – dont le décret d'application n'a pas encore été publié. Issue d'une volonté de modernisation la Fonction publique au travers de la Loi de Transformation de la Fonction publique, elle vise à améliorer la participation des employeurs aux frais de couverture santé de leurs agents. L'objectif de ce jour est de présenter aux membres les tenants et aboutissants du dispositif qui doit être mis en œuvre par le Syndicat au plus tard au 1er janvier 2025 pour ce qui concerne la prévoyance et au 1er janvier 2026 pour ce qui concerne la couverture santé.

M. CHAUVIN indique que ces deux protections sociales complémentaires viennent compléter les droits issus du régime de Sécurité Sociale obligatoire ou du statut des agents

publics concernés et les couvrent sur les conséquences financières pécuniaires de l'incapacité ou de la maladie.

Ce dispositif constitue un rattrapage par rapport au secteur privé, pour lequel la participation obligatoire de l'employeur à la complémentaire santé est mise en place depuis juin 2013. Le secteur public avait, jusqu'à aujourd'hui, la possibilité de la mettre en place, mais de manière facultative et le législateur a considéré que la Fonction publique devait s'aligner sur le secteur privé.

M. CHAUVIN explique que jusqu'à ce jour, deux dispositifs s'offraient aux employeurs publics pour abonder les contrats des agents : soit les agents souscrivaient un contrat à titre individuel faisant l'objet d'une labellisation et avec une participation de leur employeur, soit l'employeur lançait une consultation pour se doter d'une convention de participation pour faire bénéficier ses agents de tarifs avantageux et mutualisés.

Il indique que la protection sociale complémentaire vise à répondre à plusieurs enjeux et suppose de considérer l'accompagnement social des agents au sein de la structure. Il s'agit d'une mesure d'augmentation des droits sociaux des agents. Il conviendra de procéder à des arbitrages financiers sur la façon dont le budget de la Collectivité pourra abonder cette participation, mais également sur la façon dont ce dispositif s'articulera avec les politiques de prévention du risque. Il est en effet à considérer que plus les politiques de prévention du risque seront développées, moins le risque lui-même sera réel.

M. CHAUVIN observe qu'il faut considérer ces dispositifs comme des facteurs d'attractivité pour la Collectivité, favorisant l'émergence ou le renforcement d'un sentiment d'appartenance et d'engagement des agents, et renforçant la performance de l'organisation. En effet, lorsque des agents seront affectés par la maladie ou par une incapacité, plus ils auront la capacité de couvrir les frais de santé liés à ces difficultés, plus le retour à l'emploi sera rapide et réalisé dans de bonnes conditions. L'absentéisme généré par ces difficultés en sera lui-même d'autant réduit.

M. CHAUVIN explique que l'ordonnance prévoit de cadrer le dispositif sur plusieurs points. La participation financière devra notamment se faire à hauteur de 20 % concernant le risque prévoyance et à au moins 50 % pour ce qui concerne le risque santé. Le décret précisera les garanties minimales qui devront être comprises dans les contrats. Concernant le risque santé, il conviendra de définir l'étendue du panier de soins, qui ne devra pas être inférieur au panier de soins de la Sécurité Sociale.

M. CHAUVIN indique que les contrats éligibles à la participation sont de trois types : des contrats conclus par les employeurs territoriaux eux-mêmes, des conventions de participation conclues par un Centre de gestion auquel l'employeur adhère, la participation à des contrats individuels, souscrits par des agents, mais labellisés pour s'assurer de leur conformité vis-à-vis des garanties minimales demandées par la loi.

M. CHAUVIN indique qu'un tel dispositif de protection sociale complémentaire n'existe pas actuellement au SIEMU, qu'il s'agit donc de partir de zéro, mais qu'un certain nombre d'échanges ont tout de même eu lieu dans le cadre des débats sur le RIFSEEP. Il s'agira donc de mettre en place une concertation avec les agents de la structure dans les semaines ou mois à venir, de questionner les montants de participation à prévoir par le Syndicat, les procédures d'adhésion, le niveau de garantie, une éventuelle modulation de la participation selon la structure familiale de l'agent, évaluer l'impact sur le budget du Syndicat et convenir d'un calendrier de mise en œuvre.

Cependant, compte tenu de la taille du Syndicat (nombre d'agents), M. CHAUVIN estime qu'il sera sans doute préférable d'envisager le recours à une participation souscrite par le Centre de gestion.

LE PRÉSIDENT indique que de nouvelles réunions seront organisées sur cette thématique pour y travailler au cours de l'année 2022, voire 2023.

Le Comité Syndical prend acte du débat.

2. Finances

2.1. Présentation du Rapport d'orientations budgétaires 2022

Projet de délibération n° 4 : Rapport d'orientations budgétaires

LE PRÉSIDENT indique que le document rappelle, comme il est classique sur un ROB, le contexte général, notamment à l'échelle nationale. Il observe qu'il y aura sûrement un choc en matière de reprise économique et que l'inflation risque de dépasser les prévisions, notamment en raison du contexte géopolitique actuel.

Sur une échelle plus locale, le Président note le fort impact de la crise sanitaire, qui a restreint les activités, mais qui a également permis de dégager un excédent de fonctionnement assez conséquent dont les intercommunalités pourront bénéficier en termes de participation.

Concernant le compte consolidé des collectivités locales à l'échelle nationale, Monsieur le Président indique que les dépenses de fonctionnement ont baissé de 0,2 % en 2020 et que les recettes ont également baissé de 1,8 %. L'investissement baisse quant à lui de 7,6 % et l'ensemble des budgets consolidés dégage un besoin de 0,5 milliard d'euros. La situation est donc en amélioration par rapport à 2019 et l'année 2022 est également partie sur une pente très favorable.

En matière de transports et de mobilités, le Président explique que la crise a fortement dégradé les recettes issues de la vente des titres de transport et que l'autorité organisatrice anticipe une perte de 730 millions d'euros en 2022. Il observe que cette situation aura un impact sur les développements d'offres et les moyens qu'Île-de-France Mobilités mettra à la disposition du Syndicat. Il ajoute qu'Île-de-France Mobilités leur a signifié que le

versement Mobilités ne retrouvera pas son niveau d'avant crise avant 2024 et qu'il rapportera ensuite moins que prévu.

Concernant la situation du SIEMU, il est à noter un accroissement de population de Val d'Europe Agglomération.

Le Président rappelle ensuite les missions du SIEMU, notamment l'élaboration d'études, leur pilotage et la mise en œuvre en matière de développement du réseau ; la mise en place d'une stratégie d'information des usagers, du Plan Local des Mobilités ; la mobilisation de l'expertise de l'ingénierie au service des intercommunalités.

- *Bilan du Compte Administratif*

Volet études et outils

M. CHAUVIN indique que le Syndicat a travaillé dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public à une prise en compte des changements contractuels de début d'année. Dès le printemps, les équipes du SIEMU ont engagé des échanges et une concertation très étroite avec les partenaires du territoire pour veiller à ce que la variante d'offres programmée par Transdev soit mise en place de la meilleure façon possible, en tenant compte des contraintes locales.

LE PRÉSIDENT rappelle que ces variantes ont été définies sans véritable concertation avec le territoire et que les hypothèses émises par le transporteur ne se sont pas toujours confirmées sur le terrain. Certaines communes ont dû travailler de nombreux mois pour les faire adapter.

M. CHAUVIN indique que le service de Transport à la Demande a été intégré à la DSP. Le Syndicat qui en était l'autorité organisatrice de proximité l'a finalement intégré dans sa convention partenariale et a mis fin au marché qui le liait directement à Transdev.

Il a été question dès l'été d'engager le Syndicat, le territoire et l'ensemble des partenaires dans une perspective de développement du réseau, puisque la DSP le permet, pour redessiner, actualiser les priorités en matière de développement d'offres et les porter à la connaissance d'Île-de-France Mobilités et du transporteur.

M. CHAUVIN indique que le travail essentiel d'adaptation de l'offre de transport a été poursuivi, en parallèle, pour que les usagers bénéficient du meilleur service possible, malgré les aléas quasi quotidiens sur les réseaux.

Il ajoute qu'un travail a également été mené sur la mise en place de courses spécifiquement adaptées pour quelques événements ponctuels et rappelle la décision du Comité Syndical de ne pas maintenir les courses spécifiques à destination des collégiens et lycéens pour les journées de pré-rentrée, qui étaient finalement très peu utilisées. Il conviendra de sensibiliser les établissements scolaires sur la nécessité de caler leurs horaires de journées de pré-rentrée sur le fonctionnement des lignes régulières.

LE PRÉSIDENT observe que même si le coût de ces courses spécifiques était raisonnable, la mobilisation des équipes était trop importante au regard de la fréquentation constatée.

M. CHAUVIN indique que le SIEMU n'a cessé de chercher à améliorer la qualité de service rendu par le réseau. Il mentionne, concernant l'accessibilité des points d'arrêt aux personnes à mobilité réduite, la mise en place d'un processus visant à identifier plus précisément les arrêts non accessibles, ceux qui doivent faire l'objet de travaux de manière prioritaire pour déboucher sur une déclaration d'accessibilité.

La remise en état des points d'arrêt a également été initiée en identifiant précisément avec l'opérateur et les gestionnaires les dégradations dont font l'objet des points d'arrêt pour engager des travaux dans les meilleurs délais et améliorer la qualité du service rendu aux usagers. Il conviendra de la même manière de continuer l'identification des points noirs de circulation qui perturbent le fonctionnement quotidien du réseau et d'anticiper la constitution de nouvelles difficultés en travaillant en amont sur les dimensionnements de voirie ou la géométrie des carrefours.

LE PRÉSIDENT indique que des réunions avec EPARMARNE sont enfin prévues pour avoir un regard sur les projets et par exemple éviter d'éventuels problèmes de rayon de courbure entravant le passage des bus.

M. CHAUVIN indique que le SIEMU a également avancé en 2021 sur le Plan Local des Mobilités dont la phase de diagnostic avait été lancée en avril et approuvée à l'automne. Le plan d'action est en cours d'élaboration. Le Syndicat a également commencé à initier une réflexion sur le Portail des Mobilités, dont l'objectif est d'améliorer les informations, la nature des informations, d'en améliorer la visibilité et l'accessibilité. Il ajoute qu'un groupe de travail sera très prochainement mis en place sur le sujet.

Volet juridique

M. CHAUVIN rappelle le changement de dénomination du Syndicat en 2021 et la mise en place de la nouvelle identité visuelle sur un certain nombre de supports.

M. CHAUVIN indique également que dans le cadre de son activité accessoire au sein de Marne-et-Gondoire, le Syndicat est étroitement associé à l'étude de pôle Serris-Montévrain-Val d'Europe dont le diagnostic a été approuvé et dont les scénarii d'aménagement sont en cours de travail avec le bureau d'études EXPLAIN. Les études de faisabilité sur la passerelle Ferrières-Bussy ont également été engagées, avec un dossier de demande de principe élaboré par la SANEF, en vue d'une mise en service fin 2023.

LE PRÉSIDENT précise que cette passerelle est un ouvrage absolument nécessaire et que le territoire gagne à peu près 2 ans sur ce projet qui anticipe le futur giratoire au niveau de Bussy-Saint-Georges.

Mme GENDRE souligne que ce projet est capital.

Volet gestion comptable et budgétaire

M. CHAUVIN annonce la mise en place d'une signature électronique et la poursuite de la collaboration avec CALIA Conseil pour optimiser les méthodes de calcul des contributions au Syndicat.

Volet RH

L'année 2021 a également été consacrée à l'élaboration des lignes directrices de gestion RH, document obligatoire pour lequel le Syndicat devait se mettre en conformité. Des compléments sont en cours à la demande du Centre de gestion pour définitivement adopter ces lignes de gestion, notamment la mise en place d'un Document unique d'Évaluation des Risques professionnels.

- *Vue d'ensemble du Compte Administratif 2021*

M. CHAUVIN indique que le contexte pandémique a occasionné un certain nombre de ralentissements dans le fonctionnement du SIEMU et de ses partenaires, et que toutes les actions projetées n'ont pas forcément été mises en place, même si l'équipe du Syndicat a œuvré toute l'année pour minimiser ces impacts. Il se dégage néanmoins un excédent de fonctionnement de près de 400 000 euros et un excédent d'investissement de 60 000 euros environ.

En fonctionnement, il est à noter une légère baisse des dépenses courantes, notamment sur le poste carburant, les impressions, les fournitures administratives du fait du recours assez large au télétravail à certaines périodes de l'année. Le budget formation n'a pas été dépensé en raison de l'annulation de la plupart des sessions de formation. Les provisions pour travaux n'ont pas non plus été dépensées.

M. CHAUVIN rappelle que le poste de Directeur général des Services a été vacant durant un semestre et que le recrutement d'un chargé de mission supplémentaire a été différé dans l'attente des conclusions du PLM.

Ces éléments expliquent l'excédent de fonctionnement, au même titre qu'un excédent de 40 000 euros environ sur le Transport à la Demande par le report d'études qui avaient été proposées.

En investissement, les dépenses programmées pour faire face à des besoins n'ont finalement pas été nécessaires en 2021, mais le seront peut-être en 2022.

- *Principaux éléments à prendre en compte dans la réflexion pour l'exercice budgétaire 2022*

Sur l'exercice 2022, le Syndicat a tenu compte de quatre principes essentiels, notamment la réduction des dépenses non essentielles, l'optimisation du fonctionnement des services, la recherche de l'ensemble des subventions auxquelles le SIEMU est éligible. Il souligne néanmoins qu'il sera veillé à ce que ces économies ne se fassent pas au détriment de l'action et de l'appui que le Syndicat apporte à ses partenaires.

Concernant la maîtrise des dépenses, le SIEMU procède depuis 2021 à une renégociation systématique des contrats et des prestations externalisées, avec pour objectif de dégager des marges de manœuvre et d'augmenter sa capacité d'action. Il observe néanmoins que le contexte international n'améliorera sans doute pas les choses en 2022. 2021 s'est

terminé dans un contexte inflationniste sur certains sujets, notamment en matière d'énergie et d'assurances.

M. CHAUVIN souligne l'augmentation des dépenses de fonctionnement interne pour tout ce qui concerne les licences de logiciels et les solutions numériques dont les tarifs ont tendance à augmenter et qui n'ont finalement pas permis de dégager des marges extrêmement importantes.

Pour ce budget 2022, le Syndicat a également cherché à adapter ses dépenses de manière très pragmatique notamment en supprimant les lignes fixes téléphoniques devenues inutiles, en réduisant les lignes de budget liées aux carburants, pour en revanche les investir dans du matériel de visioconférence performant.

LE PRÉSIDENT ajoute qu'un travail sera également mené sur les véhicules.

M. CHAUVIN souligne qu'il ne s'agit pas de réduire la capacité d'action du SIEMU et que plusieurs axes forts se dégagent déjà pour l'année 2022, notamment la poursuite de l'élaboration du plan d'action du Plan Local des Mobilités, la conduite de l'enquête publique et les moyens de communication afférents.

En ce qui concerne le suivi de la qualité de service du réseau, M. CHAUVIN estime qu'il s'agira de continuer à œuvrer en permanence et au quotidien pour défendre les intérêts du territoire.

Un objectif de 2022 est également de conduire une étude de restructuration du Transport à la Demande, qui ne donne pas entièrement satisfaction, en se basant sur un bilan de fonctionnement et en définissant un certain nombre de scénarii d'évolution.

LE PRÉSIDENT observe que l'intégration du TAD dans le réseau a nettement diminué le coût du réseau, passant de plus de 600 000 euros de participation des collectivités à un peu plus de 200 000 euros. Il convient donc de gagner en souplesse et de l'adapter au mieux.

M. CHAUVIN indique qu'un travail de réflexion a été mené sur le développement des outils numériques et sur l'évolution du Portail des Mobilités. Il a été constaté que pour évaluer la portée du PLM, il était absolument indispensable, de se doter d'un outil métier, d'où la décision de créer un Observatoire des Mobilités. Il sera là aussi nécessaire de s'appuyer sur une expertise pour le choix d'une solution technique adaptée.

Le montage de cet observatoire sera également l'occasion de procéder au recrutement d'un stagiaire, imposé par la Région dans le cadre de sa participation au financement du PLM. M. CHAUVIN indique que le SIEMU se dotera également d'un nouveau site Internet en 2022.

M. CHAUVIN indique aux membres du Comité syndical que le présent Rapport d'orientations budgétaires vise également à fixer les cotisations à verser par chacune des trois agglomérations constitutives du Syndicat.

Il rappelle qu'il s'agit de cotisations liées au fonctionnement, d'une cotisation liée au Plan de Déplacements Urbains, d'une participation à l'exploitation du réseau de lignes régulières de transport et d'une participation locale au titre du transport à la demande, toutes deux prévues par la convention partenariale signée avec Île-de-France Mobilités.

M. LE PRÉSIDENT rappelle qu'il a été décidé de baisser de 40 centimes d'euros les contributions de fonctionnement et de PDU des agglomérations de manière à ce que leur participation 2022 soit très proche de celle de 2021.

Cotisation « fonctionnement »

M. CHAUVIN explique que les besoins en fonctionnement du SIEMU portent sur des charges à caractère général, notamment des frais de personnel, un certain nombre de changements obligatoires et des charges de gestion courante, notamment les indemnisations des présidents et vice-présidents.

En ce qui concerne les recettes liées à cette cotisation, le montant de l'excédent dégagé en 2021 permet de proposer une stabilité des cotisations des membres pour l'exercice 2022 et il a donc effectivement été choisi de baisser la part par habitant pour les cotisations fonctionnement et PDU.

M. CHAUVIN indique que la cotisation fonctionnement passera donc de 2,43 euros en 2021 à 2,04 euros en 2022 soit une baisse d'environ 16 %, sachant que si cette baisse n'avait pas été proposée, il y aurait eu une hausse globale des cotisations de plus de 4 %.

Cotisation « PDU »

La cotisation PDU passera quant à elle de 2,46 euros en 2021 à 2,07 euros en 2022, soit une baisse de près de 16 %, d'où une baisse de cotisation de 14 % au total, compte tenu de l'augmentation des populations prises en considération.

Cotisation « offre de transports Réseau de bus »

M. CHAUVIN indique que pour cette cotisation qui sert au financement des lignes de bus, le montant de référence est inscrit dans la convention partenariale. Il explique que le SIEMU a retenu l'hypothèse relativement prudente d'une actualisation à hauteur de 4 %, dont il espère qu'elle restera raisonnable compte tenu de l'augmentation du prix des carburants.

Il ajoute qu'un besoin de financement de 1 872 807 euros a été anticipé et doit donner lieu à une répartition entre collectivités, sur la base de trois indicateurs : une part fixe représentant 50 % de la contribution attendue, une part prenant en compte le nombre de passages par arrêt, une part calculée selon le potentiel financier corrigé du FPIC et correspondant à 25 % du montant total de la contribution attendue.

M. CHAUVIN souligne que l'offre de transport est en légère augmentation entre 2021 et 2022, plus 0,6 %, et qu'environ 63 % de l'offre est réalisée sur la CAMG, 35 % sur VEA et 0,76 % sur la commune de Favières.

Cotisation Transport à la Demande (TàD)

Le montant attendu au titre de la convention partenariale est de 224 585 euros et l'objectif était là aussi de fixer ce montant par rapport au montant figurant dans la convention partenariale. Est donc pris pour principe le fait que chaque territoire cotise en fonction du niveau de service qui lui est rendu.

- *Récapitulatif*

M. CHAUVIN indique que le budget du Syndicat est bien plus limité en section d'investissement, mais qu'il est tout de même envisagé pour 2022 l'aménagement de la salle de réunion du SIEMU avec un matériel de visioconférence performant, la réalisation du nouveau site Internet, le remplacement courant du matériel informatique, un éventuel avenant au contrat liant le Syndicat au groupe d'experts missionné sur le Plan Local des Mobilités et la prise en compte des coûts de conduite de l'enquête publique.

M. LE PRÉSIDENT ajoute que le Syndicat travaille avec le service informatique de Marne et Gondoire pour le matériel informatique et la visioconférence afin de bénéficier d'un coût plus mesuré.

M. CHAUVIN constate, concernant la masse salariale du SIEMU, une grande stabilité des effectifs, tant en nombre qu'en qualité. Il dénombre six agents au sein de la structure, quatre agents titulaires et deux non titulaires, quatre agents en filière administrative et deux en filière technique. Il observe que la répartition hommes-femmes un peu plus égalitaire que l'année précédente.

Il ajoute que la mobilisation d'heures supplémentaires a été extrêmement limitée et que les charges de personnel s'élèveront dans le budget primitif comme en 2021 à 390 000 euros, correspondant notamment aux rémunérations des agents, aux indemnités forfaitaires versées aux personnes intervenant en qualité d'activités accessoires, au paiement des cotisations sociales, à la participation au CNAS et à l'indemnité garantie pouvoir d'achat.

M. CHAUVIN indique que le Syndicat espère pouvoir mettre en place un plan de formation en 2022, dont l'objectif sera de poursuivre l'effort d'efficience du Syndicat dans sa gestion et de mettre en place l'ensemble des outils structurants de gestion des ressources dont il doit se doter, Document unique d'Évaluation des Risques, création et mise en place d'un règlement de formation, mais également élaboration d'un plan d'égalité hommes-femmes et réalisation d'un bilan sur la mise en place du télétravail.

LE PRÉSIDENT indique que le SIEMU rattrape petit à petit son retard sur l'adaptation des différents textes en matière de Ressources humaines.

Il observe que la rotation de 2 jours de télétravail par semaine a bien fonctionné dans l'ensemble et que la productivité des agents a été identique, voire supérieure, à la productivité sur site.

La présentation du Rapport d'orientations budgétaires terminée, le Président s'enquiert d'éventuelles questions ou remarques.

M. MASSON revient sur la gare de Montévrain et rappelle que cette gare était prévue depuis très longtemps, que son emplacement a été progressivement modifié au gré des projets conduits entretemps par EPAMARNE et que l'accès en sera moins aisé.
Il note ensuite un énorme paradoxe entre les beaux projets du SIEMU et la dégradation d'une offre et d'une qualité de service plus que palpable, faisant part de son impression que les élus du SIEMU, communaux et intercommunaux, n'ont au fond aucune incidence sur le terrain, ce qui met à mal leur crédibilité.
Il espère que le dialogue récemment ouvert avec Île-de-France Mobilités permettra d'améliorer les choses, car il constate une forte baisse de la fréquentation dans les bus depuis le début de la pandémie de Covid-19.
M. MASSON déclare attendre la fin de la présente DSP pour que le Syndicat puisse enfin essayer d'en négocier une nouvelle.
LE PRÉSIDENT observe que M. MASSON présente la situation sous un jour quelque peu pessimiste. Il rappelle que la contribution du SIEMU unique en Île-de-France et indique que les futurs contrats qu'IDFM négociera comporteront très certainement une clause sociale afin d'éviter tout problème. Il ajoute que le Syndicat travaillera également avec Transdev sur la qualité de service au travers de réunions régulières.
M. GARROUSTE constate que la grève n'a fait que conforter l'opinion des usagers sur le choix calamiteux du transporteur. Ils estiment en effet que Transdev est incapable d'assurer le service public.
LE PRÉSIDENT estime qu'il convient de ne pas aller jusqu'à dire cela, mais admet que la direction de Transdev n'a pas été à la hauteur du défi lancé.
Aucune autre demande de prise de parole n'étant formulée, le Président demande au Comité syndical de prendre acte du Rapport d'orientations budgétaires.
Le Comité syndical prend acte à l'unanimité.

LE PRÉSIDENT recueille l'avis des membres du Comité syndical sur les taux de contribution des collectivités.
Le Comité syndical approuve les taux de cotisations.

3. Points d'information

3.1. Réseau de bus de Marne-la-Vallée : Conformité des points d'arrêts desservis par le réseau

LE PRÉSIDENT souligne que dans le nouveau contrat, le maître d'ouvrage qui détourne une ligne régulière doit désormais en payer la déviation. Cela implique pour les collectivités qui ont des programmes de réfection de voies de les signaler au préalable de manière à pouvoir les intégrer.

MmeBOUCHER indique que le cadre des attributions confiées au Syndicat, portant notamment sur le suivi de la qualité de service et le suivi de l'information-voyageur, il a pu être constaté qu'un certain nombre de points d'arrêt ne disposaient pas d'équipements ou présentaient des équipements dégradés ne permettant plus d'accueillir d'information-voyageur. Elle explique que le point d'arrêt est un élément considéré comme une porte d'entrée du réseau de bus, et qu'il paraît important de travailler le sujet avec les gestionnaires des équipements et le gestionnaire de voirie. Le SIEMU prendra donc contact très prochainement avec les collectivités identifiées.

M. POTTIER demande qui est le propriétaire des points d'arrêt, car Transdev refuse que l'on y touche.

M. LE PRÉSIDENT répond que le propriétaire des points d'arrêt est le gestionnaire de voirie, c'est-à-dire la Collectivité.

Mme BOUCHER précise que le transporteur est propriétaire du poteau d'arrêt, mais pas des abris. Les équipes du SIEMU expliqueront aux collectivités que Transdev peut mettre à leur disposition des poteaux d'arrêt.

M. CHAUVIN ajoute que le transporteur est contractuellement tenu de mettre les informations à disposition des clients sous peine de devoir verser des pénalités, mais qu'il ne dispose parfois pas d'un support pour mettre en place ladite information, par exemple un cadre d'information dans un abri. Il convient donc d'identifier les points d'arrêt défectueux – environ 10 % – et de prendre contact avec la collectivité gestionnaire pour recueillir ses souhaits ou ses besoins en termes d'entretien ou de mise à disposition de matériel.

M. MASSON estime qu'il convient de travailler avec IDFM sur la conformité des poteaux, car les informations affichées sont illisibles à moins de disposer d'une loupe et ne sont pas éclairées la nuit. Il estime en outre que la propreté et l'entretien des points d'arrêt sont les points les plus importants pour l'usager.

M. CHAUVIN indique que le SIEMU a accès depuis quelques semaines à un outil de partage de la qualité de service rendu aux points d'arrêt développé par Île-de-France Mobilités. Il sera donc possible de visualiser les manquements, qui vont effectivement bien au-delà de l'information-voyageur puisqu'ils portent également sur la propreté des points d'arrêt et des véhicules.

M. GARROUSTE suggère de profiter du recensement des points d'arrêt défectueux pour se doter de moyens technologiques plus actuels.

M. CHAUVIN répond que le transporteur a prévu de déployer 90 bornes d'information-voyageur (BIV) à alimentation solaire sur l'année 2022. Il ajoute que Transdev est en train de prendre attache avec un certain nombre de collectivités à ce sujet.

M. POTTIER demande si le transporteur décide lui-même du point d'arrêt à équiper.

M. CHAUVIN répond que les points d'arrêt remplacés sont actuellement définis en fonction du nombre de montées de chaque arrêt, au minimum 50 par jour, mais que ce seuil baissera au fur et à mesure de l'équipement des arrêts.

3.2. PLM : Méthodologie d'élaboration du plan d'action, dispositif de concertation et modalités de réponses des partenaires

Mme MAUVIGNIER indique que la phase de diagnostic est arrivée à échéance fin 2021 et que sur la base de l'ensemble des contributions qui ont pu être apportées au cours des différents échanges, TRANSITEC a élaboré une ébauche de plan d'action visant à compiler les souhaits du territoire en matière de développement des services à la mobilité, également des actions manquantes et qui permettraient de répondre aux enjeux et objectifs fixés par le comité de pilotage de fin de phase de diagnostic.
Cette ébauche a été présentée aux différents maîtres d'ouvrage pressentis au cours des dernières semaines, Île-de-France Mobilités, Val d'Europe Agglomération, Marne-et-Gondoire, le Département, l'EPA et les communes, et un certain nombre d'actions à mettre en place entre 2023 et 2027 ont été suggérées pour répondre aux enjeux identifiés. Mme MAUVIGNIER indique que la faisabilité de ces actions est en cours d'étude avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage du territoire, avec pour objectif de mettre face à chaque action un calendrier et un budget, afin d'aboutir à un plan d'action finalisé et complet fin avril.
L'idée est de le pré-valider en Comité technique début avril et en Comité de pilotage probablement en mai. Le plan d'action sera ensuite ajouté au dossier d'enquête publique qui sera soumis à la validation du Bureau syndical, puis du Comité syndical de juin. Les modalités de l'enquête publique seront évoquées à ce moment-là, pour ensuite entamer la phase de consultation des personnes publiques associées probablement entre juillet et septembre. La phase d'enquête publique devra durer 2 mois pour une approbation finalisée du PLM officiel fin 2022-début 2023.

3.3. Renouvellement du Portail des Mobilités et mise en place d'un Observatoire des Mobilités : point d'avancement des réflexions et des démarches entreprises

LE PRÉSIDENT indique qu'Isabelle PERIGAULT est tout à fait favorable à prendre la direction d'un groupe de travail pour définir les orientations futures en tant que Vice-présidente chargée de ce domaine et propose que des membres du Comité syndical soient associés à cette démarche.
Mme MAUVIGNIER ajoute que dans le cadre du renouvellement du marché du Portail des Mobilités, des démarches pour établir un nouveau cahier des charges ont été entamées. Elle indique que le SIEMU s'est rapproché du prestataire actuel concernant les nouvelles fonctionnalités qu'il est possible de mettre en place.

Une rencontre a également eu lieu avec Île-de-France Mobilités pour s'assurer que l'outil proposé entre bien dans le cadre régional. La solution ne semble pas poser de difficulté puisque le Syndicat continue à s'appuyer sur l'API d'IDFM et qu'il continue à apporter une plus-value par rapport aux plateformes régionales, notamment par l'ajout des points d'intérêts locaux. Elle ajoute qu'IDFM est également preneur d'innovations mises en place localement concernant un certain nombre de données liées aux services de mobilité.
Mme MAUVIGNIER explique que le Portail des Mobilités est un outil grand public, mais que les équipes l'utilisent également comme support lors de réunions avec les partenaires. L'outil actuel remplit donc deux fonctions, mais pas de manière totalement satisfaisante. Il a donc été décidé de développer deux outils, un outil Portail des Mobilités dédié au grand public, fonctionnel, visible sur Internet et proposant des fonctionnalités utiles à la population, et un outil métier qui pourrait se traduire par la mise en place de l'Observatoire des Mobilités et constituer un bel outil de suivi de l'évolution des mobilités et du suivi de la mise en œuvre du PLM. Le SIEMU s'est donc à nouveau rapproché du cabinet de conseil Carte Blanche pour se faire accompagner sur des solutions existantes qui pourraient répondre à ses besoins.

4. Questions diverses

M. AFFRE revient sur la qualité de service rendue par le transporteur et sur les rencontres qui seront régulièrement mises en œuvre entre Transdev et le SIEMU. Il explique que la qualité de service a effectivement baissé, mais que les élus sont en première ligne face à la grogne des usagers. Il demande donc qu'une information soit faite aux communes à l'issue de ces rencontres, afin que les élus puissent avoir des réponses à apporter.
LE PRÉSIDENT répond qu'a effectivement été évoqué le fait de mettre en place un système de communication rapide avec les élus, de manière à les informer des nouvelles orientations ou dispositions. Il rappelle également que les deux vice-présidents chargés du contrat seront présents lors des rencontres entre les élus du Syndicat et Transdev et que Marne et Gondoire et Val d'Europe Agglomération y seront donc représentés.
Le Président remercie les élus de leur présence et clôt la séance.

La séance est levée à 19 heures 58.

Signature du secrétaire de séance

Syndicat Intercommunal d'Études des Mobilités Urbaines aux Portes de la Seine

le 19 mars 2022
Alioune Djigo